



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2021
Délibération n DEL-2021-0284

Objet : Renouvellement des outils industriels d'incinération et de tri des déchets : renouvellement des commissions d'appel d'offres des groupements de commandes

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 59
Pouvoirs : 8
Absents : 0
Excusés : 15
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

25.10.21

et affichage le

25.10.21

Secrétaire de séance : Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 27 septembre 2021 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 21 septembre 2021.

Présents : Henri BAILE, Laurence THERY, Claude BENOIT, Françoise MIDALI, Patrick BEAU, Coralie BOURDELAIN, Roger COHARD, Régine MILLET, Philippe LORIMIER, Annick GUICHARD, Jean-François CLAPPAZ, Christophe BORG, Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ, Olivier SALVETTI, Anne-Françoise BESSON, Cédric ARMANET, Patricia BAGA, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Dominique BONNET, Christiane CHARLES, Alexandra COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Franck SOMME, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Annie TANI, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO

Pouvoir : François BERNIGAUD à Cécile CONRY, Patrick AYACHE à Philippe LORIMIER, Annie FRAGOLA à Annie TANI, Vincent GOUNON à Claire QUINETTE-MOURAT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Françoise VIDEAU à François OLLEON, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH

Par délibération n°DEL-2018-0335 en date du 15 octobre 2018, le Conseil communautaire a approuvé la création de deux groupements de commande destinés à mutualiser les deux outils de traitement des déchets, le centre de tri et l'usine d'incinération et de valorisation énergétique (UIVE) appartenant à Grenoble

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Alpes Métropole, à l'échelle du sud Isère. Pour rappel, les groupements sont composés des intercommunalités suivantes : Grenoble-Alpes Métropole, la communauté d'agglomération du Voironnais, les communautés de communes Le Grésivaudan, de la Matheysine, de l'Oisans, du Trièves, et Saint Marcellin Vercors Isère.

Deux commissions d'appel d'offres (CAO) ad hoc, propres à chaque convention de groupement ont été créées et les représentants désignés par cette même délibération : il s'agit de messieurs Claude BENOIT en qualité de représentant titulaire, et Christophe BORG en tant que représentant suppléant.

Des modifications sont intervenues par avenant aux conventions de groupement de commandes. L'avenant 1 aux deux conventions prévoit en substance la création de nouvelles commissions d'appel d'offres, pour des marchés accessoires à l'objet principal de la convention, dont les consultations ne concernent qu'une partie des membres du groupement. Ainsi, seuls les EPCI participant à la consultation prendront part à la CAO du marché concerné à l'exception de Grenoble-Alpes Métropole en sa qualité de coordonnateur du groupement dont le représentant préside les CAO.

En ce qui concerne l'UIVE, non adhérente à l'origine, la communauté de communes Saint Marcellin Vercors Isère a décidé de rejoindre le groupement pour la reconstruction de l'équipement. L'avenant 2 à la convention intègre ainsi cette collectivité au groupement pour la partie reconstruction démolition de l'ancienne usine. Il convient de créer une CAO spécifique pour l'ensemble des marchés concernant l'opération de reconstruction de l'UIVE.

Ainsi, Monsieur le Président propose de :

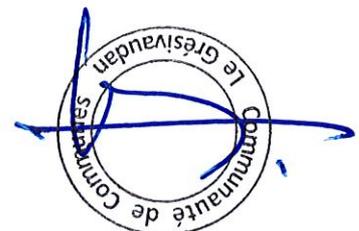
- **désigner de nouveaux représentants aux commissions d'appel d'offres suite au renouvellement des mandats / ou de désigner les mêmes représentants pour siéger aux CAO suivantes :**
- **au titre de la convention de groupement pour le centre de tri :**
 - o **CAO exploitation et reconstruction du centre de tri**
- **Au titre de la convention de groupement de l'UIVE :**
 - o **CAO pour l'exploitation de l'UIVE**
 - o **CAO destinée à l'ensemble des marchés concourant à l'opération globale de reconstruction de l'UIVE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 27.9.21

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.